

Ainsi, les pétitionnaires exhortent les parlementaires à ne pas adopter le projet de loi C-91 et à abroger le projet de loi C-22 adopté en 1987, afin que les Canadiens puissent profiter pleinement des médicaments génériques à meilleur prix et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments puissent servir les Canadiens sans qu'on soit forcé d'exiger des primes plus élevées ou de réduire la couverture offerte.

• (1520)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, le gouvernement aime se vanter de ce qu'il fait pour les Canadiens des régions rurales en ce qui concerne le service postal et il affirme que ces gens apprécient ce service. Eh bien, il n'en est rien.

Dans la ville de Outlook, en Saskatchewan, dans ma circonscription, 150 personnes environ ont signé cette pétition car elles s'offusquent de la politique de la Société canadienne des postes qui consiste, dans les régions rurales, à ne distribuer gratuitement le courrier qu'au bureau de poste le plus près du lieu de résidence des gens visés. Les pétitionnaires affirment qu'on oublie ainsi que, pour de nombreux habitants des régions rurales, le bureau de postes le plus près n'est peut-être pas celui où il est le plus facile de se rendre et celui-ci pourrait très bien ne pas être situé dans la localité où ils mènent leurs autres affaires.

Les pétitionnaires affirment que c'est là une politique tout à fait ridicule. Il n'en coûte pas un sou à la Société canadienne des postes de permettre aux gens de se rendre au bureau de poste de leur choix.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Mme le vice-président: Les avis de motion portant production de documents n° P-15, inscrit au nom

Initiatives ministérielles

de la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, et n° P-20, au nom du député de Kingston et les Îles, sont jugés recevables par le gouvernement moyennant les réserves habituelles concernant les documents confidentiels. Les documents sont déposés immédiatement.

LE «HEALS RIFLE RANGE»

P-15—Mme Hunter:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le priant de faire déposer à la Chambre, copie de tous les mémorandums et correspondance entre le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Condition physique et du Sport amateur et la Société des jeux du Commonwealth de Victoria, Colombie-Britannique, concernant la désignation de «Heals Rifle Range» comme club de tir officiel pour les Jeux du Commonwealth de 1994 à se tenir à Victoria (Colombie-Britannique).

(La motion est adoptée.)

LE DÉPÔT CENTRAL DE MATÉRIEL MILITAIRES

P-20—M. Milliken:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de toutes les études commandées ou entreprises par ou pour le ministère de la Défense nationale conformément à la décision prise par le Ministre de la Défense nationale en avril 1992 d'établir un dépôt central de matériel militaire à Montréal.

(La motion est adoptée.)

M. Edwards: Je demande que les autres demandes de documents restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI N° 2 DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur de l'économie.

—Monsieur le Président, cet après-midi, notre pays et le Parlement lancent un important débat sur l'orientation future de la politique économique. En cette période de défis et de perspectives, il convient que les membres de cette Chambre procèdent à un examen exhaustif de la situation.

Initiatives ministérielles

C'est au Parlement que se trouvent réunies toute la diversité et la complexité du Canada, représentées par les élus de toutes les régions. C'est là que des conceptions et des opinions politiques différentes peuvent être présentées et soumises à l'examen public.

Je m'attends à ce que, au cours des deux prochains jours, tous les participants exposent clairement et directement leurs propositions en matière de politique économique. C'est ce que les Canadiens attendent de nous, et c'est ce que nous leur devons.

J'indiquerai sans ambiguïté la position du gouvernement. Je fournirai à la Chambre et à tout le pays une mise à jour de la situation économique et financière du Canada. Enfin, j'annoncerai un certain nombre de mesures visant à contenir le déficit et à renforcer la reprise économique.

Ce débat coïncide avec une période de transformation profonde dans notre économie. Une nouvelle structure économique est en train de se dessiner dans le monde entier, une nouvelle structure qui offre des possibilités nouvelles, mais qui nécessite aussi une adaptation et une restructuration.

Dans ce contexte, les Canadiens aspirent à une plus grande sécurité et à un élargissement de leurs possibilités économiques, autant pour eux-mêmes que pour leurs enfants. Voilà le but primordial de notre politique économique.

Notre priorité économique est de rétablir la confiance, d'aviver la croissance, de créer des emplois et d'aider les Canadiens à s'adapter durant cette période de transition ainsi qu'à exploiter les possibilités nouvelles qui se présentent.

Tous nos efforts ont visé à investir dans la croissance par une politique monétaire et budgétaire saine; l'ouverture des marchés; la rationalisation du secteur public; le renforcement des compétences des Canadiens; la stimulation de l'esprit d'entreprise et de l'initiative dans le secteur privé afin de soutenir le progrès économique.

Grâce à tous nos efforts, l'économie canadienne s'est particulièrement bien comportée de 1984 jusqu'au début de la récession, en 1990. Nous avons occupé le premier rang dans le G7 au chapitre de la création d'emplois et n'avons été devancés que par le Japon en matière de croissance économique. Une récession mondiale tenace a cependant ralenti nos plus récents progrès économiques. De plus, la reprise a été ralentie à l'échelle mondiale par des restructurations économiques, un endettement excessif et des incertitudes commerciales.

Tous ces facteurs ont contribué à une adaptation pénible, qui a ramené le taux de croissance mondiale de 4,3 p. 100 en 1988 à 1 p. 100 seulement cette année, le plus faible taux enregistré depuis 1982.

Le Canada n'échappe pas à ces réalités. Nous sommes le pays qui, après l'Allemagne, dépend le plus des exportations. Lorsque la croissance ralentit à l'échelle mondiale, lorsque les prix des produits de base chutent et que le chômage augmente un peu partout dans le monde, les Canadiens en ressentent inévitablement les conséquences.

C'est la raison pour laquelle beaucoup trop de Canadiens sont sans travail. Beaucoup d'autres craignent pour leur avenir, en raison des restructurations que subit l'économie dans le monde entier. Nous devons prendre des mesures afin de rétablir la confiance et de ramener l'espoir.

Il y en a encore qui voudraient nous faire croire qu'une économie affaiblie par une dette publique excessive pourrait être renforcée par un accroissement de cette dette. Cette politique n'a cependant pas fonctionné pendant les années 70. Elle n'a pas fonctionné non plus pendant la récession de 1981-1982. Elle n'aurait pas fonctionné en février dernier. Et elle ne fonctionnerait pas aujourd'hui.

En fait, d'importants déficits gouvernementaux, aux niveaux fédéral et provincial, et un lourd endettement vis-à-vis l'étranger limitent nos possibilités d'action.

Nous devons garder le sens des responsabilités. Cela ne signifie toutefois pas que nous ne pouvons pas réagir. Gouverner, c'est par nature choisir. Il y a des choix à faire, et nous sommes disposés à les faire dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Pour choisir des solutions intelligentes, nous devons faire face aux réalités. Nous devons voir le monde tel qu'il est et non comme nous aimerions qu'il soit. Nous devons nous rendre compte que la mondialisation est une réalité. Elle accroît l'éventail des biens et des services qui nous sont offerts. Elle élargit nos possibilités en nous ouvrant de nouveaux marchés. Cependant, elle intensifie également notre interdépendance et la concurrence.

Dans ce monde de plus en plus interdépendant, les pays qui se replieront sur eux-mêmes et s'accrocheront aux anciennes méthodes, constateront qu'ils n'ont pas d'avenir.

La nouvelle économie mondiale exerce d'intenses pressions concurrentielles. Ceux qui sauront être compétitifs prospéreront. Les autres seront condamnés à la stagnation.

Il ne s'agit pas d'une profession de foi idéologique, mais d'une réalité. La concurrence sonne peut-être comme un vilain mot aux oreilles de certains, mais si nous ne sommes pas conscients des réalités, nous manquerons les nouvelles possibilités qui se présenteront à nous. Nous resterons sur la touche, pendant que le reste du monde progressera.

Initiatives ministérielles

C'est parce que les Canadiens sont capables de soutenir et de vaincre la concurrence que nous nous devons d'encourager celle-ci. Si nous faisons face aux réalités, mobilisons nos forces et affrontons directement les défis, nous continuerons de croître et de prospérer.

Ainsi que je l'ai clairement précisé, notre gouvernement n'est pas prêt à sacrifier des progrès constants, marqués au coin du sens des responsabilités, à des palliatifs à court terme qui ne nous soulageraient aujourd'hui qu'au prix de problèmes demain.

L'expérience du Canada a clairement montré que la hausse des dépenses et l'alourdissement du déficit ne créeront pas d'emplois durables. Ils n'entraîneront que des taux d'intérêt plus élevés à court terme et des impôts plus lourds, ultérieurement.

• (1530)

Notre gouvernement continuera de travailler à mettre en place une structure budgétaire saine, de même qu'à améliorer la productivité et la compétitivité de notre économie. C'est là l'orientation recommandée par le Groupe de travail sur la prospérité, dirigé par des représentants du secteur privé.

Nous parviendrons à ce but en continuant d'investir dans la croissance, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous continuerons d'investir dans des politiques qui améliorent le fonctionnement de notre économie. Nous renforcerons encore nos investissements en ressources humaines. Nous procéderons à de nouveaux investissements en infrastructures publiques. Nous continuerons d'investir dans l'ouverture des échanges commerciaux. Nous continuerons d'investir dans une politique monétaire et budgétaire saine. Nous investirons dans le partenariat—avec les gouvernements provinciaux, avec les travailleurs et avec les entreprises—pour la croissance.

Il faut du temps pour que ces investissements rapportent. Ces mesures ne sont pas faciles à mettre en œuvre. Le changement n'est jamais facile, mais il est payant. À 1,4 p. 100, nous avons le plus faible taux d'inflation parmi tous les pays du G7 cette année.

Grâce à une productivité en hausse de 2,6 p. 100 depuis le début de l'année, nous avons réalisé des progrès importants dans le contrôle de nos coûts, ce qui nous rend plus compétitifs. Notre performance commerciale le montre: l'excédent de la balance du commerce des marchandises du Canada—l'une des conditions de la réduction du déficit de notre compte courant—est en hausse de près de 2 milliards de dollars par rapport à l'an dernier.

La reprise est bien trop lente depuis la récession de 1990-1991, que ce soit à l'échelle mondiale ou au Canada.

Je m'attends à ce que la croissance moyenne soit d'environ 1 p. 100 cette année. Nous ne pouvons pas bénéficier d'une reprise vigoureuse lorsque l'économie mondiale est en pleine stagnation. Cependant, nos investissements dans la croissance mettent le Canada en mesure de bénéficier d'un redressement de la croissance mondiale.

Certains signes récents sont encourageants. La production réelle a augmenté de 1,4 p. 100 au troisième trimestre. La demande intérieure—y compris la consommation, les dépenses de logement et les achats en machines et équipement—s'est accrue de plus de 5 p. 100. L'indicateur avancé composite continue de s'améliorer. Le nombre d'emplois a augmenté au cours de cinq des six derniers mois. La confiance des consommateurs se redresse. Elle est maintenant à son plus haut niveau depuis le quatrième trimestre de 1989. Les exportations réelles ont progressé de plus de 6 p. 100 au cours des trois premiers trimestres de l'année. Les exportations vers les États-Unis—qui atteignent un niveau record—sont en hausse de 10,5 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Nous devons faire preuve de prudence dans l'interprétation de ces signes, toutefois. L'économie mondiale est encore en difficulté. L'instabilité récente des marchés de capitaux se répercutera sur les statistiques de croissance économique du Canada au quatrième trimestre. Cependant, à mesure que la vigueur fondamentale de notre économie deviendra plus manifeste, le taux de change devrait se stabiliser et les taux d'intérêt diminuer considérablement en 1993, les taux à court terme s'établissant en moyenne à 6 p. 100 pendant l'année.

L'amélioration de notre compétitivité, la détente des taux d'intérêt que permettent les excellents résultats que nous affichons au chapitre de l'inflation, un redressement de l'économie américaine et les mesures que j'annoncerai aujourd'hui sont autant d'éléments qui contribueront à un renforcement de la croissance l'an prochain. Je m'attends à une progression moyenne de l'économie d'environ 2,5 p. 100. en 1993.

L'inflation devrait demeurer inférieure à 2,5 p. 100. Je prévois une amélioration des perspectives sur le marché du travail, grâce à une augmentation d'environ 300 000 emplois dans le courant de l'année.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je voudrais maintenant décrire un certain nombre de mesures que je me propose de prendre afin d'appuyer la reprise et de permettre d'investir dans la croissance économique.

Nous continuerons d'investir dans des mesures qui amélioreront le fonctionnement de notre économie. Nous avons réduit la taille du secteur public et l'avons mis davantage au service du secteur privé par plusieurs mesures importantes. Les dépenses de fonctionnement de

Initiatives ministérielles

l'État, après inflation, sont inférieures de plus de 20 p. 100 par rapport au niveau où elles se situaient lorsque nous sommes entrés en fonctions.

Lors du dernier budget, 46 agences, commissions ou offices ont été éliminés ou restructurés. Le premier ministre a ordonné à tous les ministres de déterminer d'ici février 1993 les autres organismes susceptibles d'être visés par des mesures du même genre. Depuis 1985, nous avons dissous 14 sociétés d'État et pris 23 initiatives de privatisation. Nous comptons procéder à d'autres privatisations.

Nous avons déréglementé des secteurs essentiels de l'économie afin d'y accroître la concurrence et sommes en train de moderniser tous les règlements fédéraux. Nous éliminons les règlements qui ne répondent plus à l'intérêt public et en rationaliserons d'autres, afin qu'ils ne fassent plus obstacle à la créativité et à l'efficacité.

Agriculture Canada, Transports Canada et Consommation et Affaires commerciales Canada ont reçu l'ordre de revoir et de justifier publiquement leur réglementation, lors du dernier budget. Les trois ministères ont trouvé bien des possibilités d'amélioration. À titre d'exemple, Agriculture Canada a réexaminé 58 ensembles de règlements. Quinze ont été éliminés en totalité ou en partie, quatre expireront à la date prévue et 38 seront mis à jour. S'appuyant sur ces résultats, le Conseil du Trésor a annoncé que 19 autres ministères de même que six organismes fédéraux devront mener à bien l'examen de leur propre réglementation d'ici avril 1993. Ce que nous recherchons, dans tous ces domaines, c'est une administration publique moins coûteuse et plus efficace, qui puisse travailler en partenariat avec le secteur privé, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Passons à la réforme du régime fiscal, un volet important de la modernisation et de la rationalisation du secteur public. Pour rendre notre économie plus compétitive à long terme, notre initiative la plus importante en matière de réforme fiscale a été le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants, une taxe désuète et nuisible à l'économie, par la TPS. L'ancienne taxe avantagéait les importations, nuisait aux exportateurs canadiens et pénalisait les investissements des entreprises. La TPS a été bénéfique pour nos entreprises de fabrication et nos exportateurs.

L'Association des manufacturiers canadiens révèle que la TPS a permis à ses membres d'économiser 3,5 milliards de dollars, ce qui représente un soutien important à l'activité économique et à l'emploi en cette période difficile. L'Association des exportateurs canadiens affirme pour sa part que la nouvelle taxe a amélioré notre compétitivité. Cela a contribué à la vigueur de nos exportations. Les gros détaillants ont confirmé que les prix de la

plupart de leurs articles avaient baissé après l'entrée en vigueur de la TPS.

La TPS ne rapporte pas plus de recettes que l'ancienne taxe. De plus, de par la loi, chaque cent du produit net de la TPS est versé au Compte de service et de réduction de la dette, où il ne peut servir qu'au paiement des intérêts de la dette publique et, le moment venu, au remboursement de celle-ci. Nous continuons par ailleurs de travailler à la simplification de la TPS. La semaine dernière, mon collègue, le ministre du Revenu national, a annoncé des modifications qui rationaliseront l'application de la TPS. Pour ma part, j'annoncerai bientôt d'autres mesures qui rendront la taxe plus équitable et plus facile à observer.

Le gouvernement prendra également des mesures de manière à ce que ceux qui doivent de l'argent au fisc—qu'il s'agisse de la taxe de vente ou de l'impôt sur le revenu—versent leur dû et le fassent à temps. Nous étudierons de près les commentaires formulés récemment par le vérificateur général à cet égard.

L'harmonisation de la taxe de vente représente une importante occasion de réduire le fardeau que les administrations publiques imposent au secteur privé et, plus particulièrement, aux petites entreprises. J'exhorte instamment mes collègues des provinces à se joindre à moi dans un effort renouvelé pour harmoniser nos taxes de vente non seulement entre elles, mais aussi pour les adapter aux dures réalités concurrentielles avec lesquelles nos gens d'affaires doivent composer.

Les petites entreprises sont les principaux moteurs de la croissance de l'emploi. Entre 1979 et 1990, elles ont créé plus de deux millions de nouveaux emplois à plein temps. Cela représente plus de 80 p. 100 du nombre total d'emplois créés pendant cette période. Dans l'ensemble, le régime fiscal canadien de la petite entreprise, au niveau fédéral, est l'un des plus favorables au monde. Par comparaison avec les États-Unis, nos taux d'imposition sont plus faibles, nos encouragements à la R-D plus généreux et nos impôts sur les dividendes et les gains en capital réalisés sur les investissements dans les petites entreprises, moins élevés.

Pourtant, les petites entreprises sont actuellement soumises à d'importantes tensions financières et au défi de la concurrence. Une bonne partie de ces tensions, ainsi que je l'ai indiqué, proviennent de la nécessité pour les autorités fédérales et provinciales d'harmoniser leurs actions—qu'ils s'agisse de la TPS, des autres impôts et taxes, des dépenses publiques ou de la réglementation. Certaines petites entreprises constatent que le climat fiscal et réglementaire, dans l'ensemble, est plus accueillant au sud de la frontière.

Initiatives ministérielles

En fait, une grande partie des mesures qui doivent être prises afin de régler ce problème relèvent des autorités provinciales et municipales. Cependant, le gouvernement fédéral fera tout en son pouvoir pour aider les petites entreprises.

Je propose aujourd'hui un programme de stimulation de l'emploi et de l'investissement dans les petites entreprises, qui aidera celles-ci à se moderniser, à obtenir du financement, à croître et à créer des emplois.

Je propose pour l'an prochain que la plupart des petites entreprises qui accroissent l'emploi puissent le faire sans voir augmenter leurs paiements d'assurance-chômage. Les nouvelles entreprises lancées en 1993 ne paieront aucune cotisation d'assurance-chômage au cours de cette année-là. Cette aide réduira le coût des employés supplémentaires jusqu'à concurrence de 1 600 \$ par personne. Elle sera versée selon une formule simple, avec un minimum de paperasserie. Plus de 900 000 entreprises — en fait, 95 p. 100 de toutes les entreprises au Canada — pourront bénéficier de cette mesure. Ce sera le gouvernement, et non le compte de l'assurance-chômage, qui financera cette mesure.

• (1540)

Je propose également d'offrir un nouveau crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100 aux petites entreprises. Ce crédit s'appliquera aux investissements en machines et en équipement consentis par les petites entreprises qui oeuvrent dans les secteurs de la fabrication, de la construction, de l'agriculture, de la pêche, des mines, du pétrole et du gaz ainsi que dans celui du transport longue distance, investissements réalisés à partir de demain et avant 1994.

J'annonce également des mesures qui visent à aider les petites entreprises à obtenir le financement dont elles ont besoin. Dans le budget de février, j'avais proposé que le plafond des prêts pouvant être accordés à une petite entreprise dans le cadre de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* soit doublé, pour passer de 100 000 \$ à 200 000 \$. J'annonce aujourd'hui que ce plafond sera porté à 250 000 \$. Le gouvernement s'efforcera d'élargir le champ d'application de la loi à certaines formes de fonds de roulement.

J'annonce également des changements qui simplifieront et stimuleront les investissements dans les petites entreprises par les détenteurs de REER et les fonds de capital de risque de travailleurs.

Le Programme de financement des petites entreprises annoncé dans mon budget de février dernier sera prolongé de deux ans, soit jusqu'à la fin de 1994. Il permet aux petites entreprises viables qui connaissent des difficultés d'obtenir un financement auprès des prêteurs commerciaux à des taux d'intérêt réduits. J'avertis les banques qui oeuvrent au Canada que je m'attends à ce qu'elles con-

sentent un effort particulier pour jouer un rôle constructif dans la réussite de ce programme.

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle important dans le secteur de la construction résidentielle au Canada. Dans mon dernier budget, j'avais instauré un Régime d'accession à la propriété qui permettait aux Canadiens d'utiliser les fonds placés dans leurs REER pour s'acheter une maison. Ce programme a connu un franc succès, stimulant l'activité économique dans toutes les régions du pays.

Plus de 130 000 retraits ont été effectués dans le cadre de ce régime. J'annonce aujourd'hui que, vu cette réaction positive, je prolonge le régime d'un an.

J'annonce également des mesures visant à soutenir l'activité dans le secteur des ressources naturelles. La première tranche de 2 millions de dollars de frais d'aménagement au Canada engagés par les petites compagnies pétrolières et gazières sera considérée comme des frais d'exploration au pays aux fins des mécanismes de financement par actions accréditives, ce qui portera leur taux d'amortissement de 30 à 100 p. 100. Voilà une mesure à laquelle on réservera un accueil favorable.

Des changements seront également apportés en faveur de l'industrie minière. Il sera désormais possible aux nouvelles mines ou aux mines existantes qui entreprennent une expansion importante de récupérer leurs investissements avant de verser de l'impôt fédéral sur leur revenu. La *Loi de l'impôt sur le revenu* sera modifiée de manière que les compagnies minières, pétrolières et gazières aient plus de possibilités d'utiliser leurs pertes autres qu'en capital. Grâce à ces initiatives, les petites entreprises canadiennes seront mieux en mesure de relever les défis de la concurrence, de croître et de créer des emplois.

Pour ce qui est de la recherche et du développement, l'Association des manufacturiers canadiens s'attend à ce que les dix prochaines années imposent plus de changements aux méthodes employées par les entreprises que ce que nous ont apporté les cinquante dernières années.

Les activités efficaces de R-D seront essentielles à la réussite au cours de la prochaine décennie et du siècle à venir. Le Canada offre déjà des encouragements fiscaux à la R-D plus généreux que ceux de tout autre pays du G7. Dans mon dernier budget, j'avais proposé d'améliorer encore ces encouragements fiscaux, après avoir consulté les milieux de la R-D.

J'annonce aujourd'hui des changements grâce auxquels les règles fiscales refléteront mieux la manière dont la R-D est effectuée en pratique dans le secteur privé. Ainsi que je l'ai indiqué dans le budget de février, ces changements se traduiront par une aide supplémentaire de 230 millions de dollars, au cours des cinq prochaines

Initiatives ministérielles

années, en faveur des entreprises canadiennes qui font de la R-D.

Il y a plusieurs autres domaines dans lesquels le régime fiscal peut être modifié afin de soutenir l'adaptation et la croissance des entreprises canadiennes.

Premièrement, le régime fiscal de l'équipement—informatique par exemple—qui devient vite désuet à cause de la rapidité du changement technique.

Deuxièmement, la capacité de certaines entreprises d'utiliser entièrement leurs crédits d'impôt à l'investissement en R-D;

Troisièmement, la possibilité des entreprises canadiennes d'avoir accès aux nouvelles technologies;

Quatrièmement, les obstacles d'origine fiscale à la croissance des petites entreprises innovatrices.

Ces préoccupations ont été exprimées lors des pourparlers que nous avons eus avec les milieux d'affaires, de même que dans le cadre des consultations sur la propriété. En consultation avec l'industrie, nous examinerons les modifications qui pourraient être apportées dans ces domaines aux cours des prochains mois, et des mesures seront annoncées lors du budget. J'ai mis de côté 400 millions de dollars pour contribuer au financement, durant les cinq prochaines années, des changements destinés à résoudre ces problèmes.

Nous accroîtrons les fonds prévus pour le Programme d'aide à la recherche industrielle, un programme extrêmement fructueux qui permet aux entreprises d'avoir accès à une aide financière et à un soutien technique. Mon collègue, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, prendra également des mesures afin de rationaliser la prestation des programmes et services technologiques du gouvernement fédéral et de les rendre plus accessibles.

Des fonds supplémentaires seront également engagés pour la recherche à long terme, en fonction des meilleurs résultats obtenus dans le cadre du programme des réseaux de centres d'excellence, qui est excellent, soit dit en passant.

Nous renforcerons nos investissements en ressources humaines.

Dans un monde où les capitaux, l'information, les biens et même les services traversent facilement les frontières nationales, l'avantage concurrentiel d'un pays réside de plus en plus dans la compétence de sa main-d'oeuvre.

Ainsi qu'il a été indiqué récemment, les pays se concurrençaient naguère pour avoir le contrôle des ressources naturelles. De nos jours, ils sont en concurrence pour produire la main-d'oeuvre la plus compétente.

Cette nouvelle dimension de la concurrence représente un important défi. En l'espace d'une génération, les jeunes Canadiens ont fait face à davantage de progrès scientifiques et techniques que leurs parents ou grands-parents n'ont connus au cours d'une vie entière.

Nous avons investi dans la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre en établissant le Conseil de mise en valeur de la main-d'oeuvre et en réorientant notre régime d'A-C en faveur des activités d'accroissement des compétences plutôt que du simple soutien passif du revenu.

Les 3,5 milliards de dollars que nous consacrons à la formation professionnelle et à l'adaptation font une différence bien réelle dans la vie de centaines de milliers de personnes qui vivent dans ce pays.

Nos programmes ont aidé les travailleurs à faire face aux changements, tout en les aidant à exploiter les possibilités nouvelles qui se présentent. Un bon exemple nous en est fourni par le Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord. L'effondrement des stocks de morues du Nord au large de Terre-Neuve nécessitait l'imposition d'un moratoire sur la pêche afin de reconstituer le stock. Plus de 20 000 Terre-Neuviens ont été touchés. Le gouvernement a tenu compte de leur situation en soutenant leur revenu à court terme, en aidant les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences afin de pouvoir devenir autonomes et en favorisant une restructuration de l'industrie de la pêche visant à la rendre plus viable à long terme.

Ainsi que le premier ministre l'a annoncé récemment, l'aide apportée au programme d'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives passera à plus de 2,2 milliards de dollars l'an prochain, contre 1,9 milliard l'an dernier et 500 millions en 1990. Il s'agit d'investir dans les gens en les aidant à améliorer leurs compétences. Ce programme connaît un franc succès. Cette année, 450 000 personnes en bénéficieront. Leur nombre passera à plus de 500 000 l'an prochain. Les fonds supplémentaires permettront d'offrir des services spéciaux aux travailleurs qui perdent leur emploi après de longues années de participation au marché du travail.

J'annonce aujourd'hui d'autres mesures qui renforceront nos investissements en ressources humaines et dans l'avenir de ce pays.

Afin de jeter les bases d'une culture de la formation mieux établie, les employeurs et les travailleurs doivent s'engager ensemble à élaborer des stratégies de formation. Afin de faciliter l'élaboration des stratégies, le gouvernement mettra de côté des fonds afin de faciliter la création de conseils permanents de compétences professionnelles dans des secteurs particuliers de l'économie. La priorité sera accordée à l'élaboration de normes professionnelles, de manière que la formation réponde aux

Initiatives ministérielles

besoins de chaque secteur. Des fonds fédéraux de 250 millions de dollars sur cinq ans seront affectés à des activités stratégiques, de manière à stimuler dans le secteur privé un effort de formation à l'échelle nationale. Le gouvernement élaborera des encouragements fiscaux afin de contribuer au financement de la formation des travailleurs, en particulier afin de se conformer aux normes professionnelles.

Mon collègue, le ministre de l'Emploi et l'Immigration, donnera plus de détails au cours de ce débat quant aux initiatives prises par le gouvernement dans le domaine du marché du travail.

Nous procéderons à de nouveaux investissements en infrastructures publiques.

La qualité de l'infrastructure d'une nation peut procurer un important avantage concurrentiel à son économie dans le nouvel espace économique mondial. Les réseaux routier, ferroviaire, aérien, de communication et d'information peuvent devenir un facteur de première importance pour l'investisseur qui choisit de s'implanter dans un pays.

De nouveaux investissements stratégiques seront entrepris dans toutes les régions afin de renforcer nos réseaux nationaux de transport et de communication. Afin que les travaux puissent commencer en 1993, le gouvernement engagera 500 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans un programme d'investissements stratégiques.

• (1550)

Une aide fédérale sera accordée afin de permettre la mise en oeuvre immédiate de projets routiers prioritaires au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Moyennant la coopération de ces deux provinces, nous nous attendons à ce qu'un premier pas important soit franchi dans l'établissement d'une «voie rapide Atlantique».

Des travaux approfondis en matière d'ingénierie et d'environnement seront entrepris à l'égard du projet de liaison fixe entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard, de manière que les travaux puissent commencer au printemps dans le cadre de ce projet de 800 millions de dollars. Cela créera directement près de 1 000 emplois en moyenne par année durant la période des travaux et engendra des retombées pour l'économie de toute la région de l'Atlantique.

[Français]

Les ponts de Montréal de propriété fédérale seront améliorés. De plus, en coopération avec la province, des fonds seront prévus pour certaines améliorations stratégiques au réseau routier de la province.

[Traduction]

Les routes et les ouvrages routiers fédéraux situés dans les parcs nationaux de l'ouest canadien seront améliorés.

Des réfections de passages à niveaux et d'autres travaux seront entrepris afin de rendre notre réseau ferroviaire national plus efficace et plus sûr, notamment dans le sud de l'Ontario.

Les systèmes de navigation aérienne seront améliorés dans tout le pays. Le gouvernement fédéral consacra les fonds nécessaires à l'achat hâtif et à la première phase d'installation de systèmes d'atterrissage hyperfréquences dans les aéroports canadiens.

Le réseau des aéroports du Nord sera développé.

Le premier ministre a annoncé récemment l'engagement du gouvernement dans l'un des projets d'infrastructure les plus prometteurs et les plus importants qui soient actuellement à l'étude: une autoroute électronique nationale à haute vitesse. Le gouvernement mettra de côté des fonds pour le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'éducation, qui fera appel aux fibres optiques afin de permettre l'échange rapide d'importants volumes d'information entre les scientifiques, les ingénieurs et les milieux de l'éducation au Canada. Ce projet développera la capacité technique du Canada et bénéficiera à de nombreux secteurs de notre économie.

Au cours des cinq prochaines années, l'ensemble de ces initiatives se traduira par des investissements de plus de 2 milliards de dollars dans les infrastructures nationales. Il créera directement de 4 000 à 5 000 emplois par année.

Nous sommes également prêts à passer à la réalisation d'une proposition de réaménagement des terminaux 1 et 2 à Toronto, un projet faisant appel au financement du secteur privé. Le rythme de mise en oeuvre de ce projet ne gênera pas les efforts poursuivis par les compagnies aériennes pour rétablir leur rentabilité. Il devrait créer de 2 000 à 3 000 emplois directs par année tout au long de la période de construction. Mon collègue, le ministre des Transports, donnera plus de détails à ce sujet.

Nous continuerons d'investir dans l'amélioration de notre potentiel commercial.

Le commerce extérieur est indispensable à notre économie, nous le savons tous. Les exportations représentent 30 p. 100 de l'activité économique au Canada et sont à l'origine d'un emploi sur quatre. Notre aptitude à réussir sur les marchés internationaux fait de nous un pays plus riche, offrant un plus large éventail de possibilités aux Canadiens.

Pour assurer la croissance de nos activités commerciales, il nous faut un accès amélioré aux marchés, dans le cadre de règles claires et équitables.

À cet égard, l'Accord de libre-échange canado-américain s'est révélé un succès. Les exportations canadiennes

Initiatives ministérielles

aux États-Unis ont augmenté de 16 milliards de dollars depuis l'entrée en vigueur de l'ALE et se situent maintenant à un niveau record. Cette forte progression des exportations a été réalisée malgré une croissance lente aux États-Unis et un dollar canadien fort sur le marché des changes.

L'ALE offre bien des possibilités aux industries de l'avenir.

Une étude récente de l'Institut C.D. Howe a révélé que les secteurs dans lesquels le Canada avait le mieux réussi à exporter sont ceux qui étaient déjà libéralisés par l'ALE—des gains importants étant enregistrés dans les secteurs des machines et de l'équipement de pointe ainsi que des autres produits à valeur ajoutée. Les exportations de produits manufacturés ont augmenté plus vite que celles de produits tirés de ressources naturelles, ce qui a amené l'Institut C.D. Howe à conclure qu'un grand nombre des secteurs manufacturiers canadiens semblent avoir obtenu des résultats remarquables sur le marché américain dans le cadre de l'ALE.

Je réitère et je renforce notre engagement à élargir nos débouchés commerciaux.

L'Accord de libre-échange nord-américain améliore et renforce l'ALE. Il accorde en outre aux exportateurs canadiens un accès amélioré à l'important marché mexicain, qui représente 85 millions de consommateurs. Nous procéderons dans les meilleurs délais au dépôt d'un projet de loi visant à mettre en oeuvre l'ALENA.

Les négociations du GATT dans le cadre de l'Uruguay Round sont de la plus haute importance pour le Canada et le reste du monde. Selon les estimations de l'OCDE, les réformes projetées dans l'Uruguay Round se traduiraient par des gains annuels de revenu se chiffrant à quelque 250 milliards de dollars pour l'ensemble des économies du monde. Le Canada en profitera.

Afin de maintenir notre compétitivité, nous avons cherché à réduire nos coûts le plus possible. Une des façons de le faire consiste à diminuer les droits de douane sur les produits que nous importons. À la suite des recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur, j'annonce que le gouvernement réduira les droits de douane sur les textiles à compter du 1^{er} janvier 1993, afin qu'ils soient plus conformes à ceux qu'appliquent les autres pays industrialisés.

Nous continuerons d'investir dans une politique monétaire et budgétaire saine, la seule qui permette une croissance économique durable.

Il n'y a pas si longtemps, le Canada avait l'un des taux d'inflation les plus élevés parmi les pays du G7. Cette année, nous avons obtenu le taux le plus faible. Cela signifie que le prix des biens et des services que nous achetons augmente moins vite que dans tous les autres

grands pays industrialisés. C'est une bonne nouvelle pour l'économie canadienne.

Une inflation réduite protège le pouvoir d'achat. En voici un exemple. Entre 1980 et 1984, les prix des aliments augmentaient d'environ 8 p. 100 par année. Cela signifiait qu'un panier d'épicerie coûtait 40 p. 100 de plus en 1984 qu'en 1979. De janvier à octobre, le prix des aliments n'a augmenté que de 0,8 p. 100. À ce rythme là, il faudra 40 ans—et non quatre—pour qu'un panier d'épicerie augmente de 40 p. 100.

Une inflation réduite protège les personnes à revenu fixe. Une pension de 10 000 \$ ne vaudrait plus que 4 420 \$ après vingt ans d'inflation à 4 p. 100. Si l'inflation est de 1 p. 100 seulement, elle vaudrait près de 8 200 \$.

Notre propre histoire et l'expérience des autres pays montrent sans ambiguïté qu'il n'existe aucun compromis durable entre l'inflation et le chômage. Certes, il faut du temps pour s'adapter parfaitement à une économie à inflation réduite, mais les avantages durables de cette dernière en font l'un des meilleurs investissements possibles dans notre avenir économique.

Notre investissement dans la stabilité des prix est payant. Les taux d'intérêt sont passés d'un sommet de 14 p. 100 en mai 1990 à moins de 5 p. 100 en septembre, grâce à la réduction de l'inflation et des tensions inflationnistes. Ces taux étaient parmi les plus faibles qui soient dans les pays industrialisés. Parmi les pays du G7, seuls les États-Unis et le Japon bénéficiaient de taux plus bas.

Depuis septembre, l'incertitude sur les marchés des capitaux et les tensions à la baisse qui se sont exercées sur notre dollar ont poussé les taux d'intérêt à la hausse, mais ces derniers demeurent bien en deçà des sommets atteints par le passé. La baisse des taux repose essentiellement sur la poursuite des progrès accomplis au chapitre de l'inflation, et au fur et à mesure que les tensions s'atténuent sur les marchés des changes, nous devrions pouvoir profiter d'une baisse des taux.

Des déficits excessifs—au niveau tant fédéral que provincial—ont engendré un endettement net envers l'étranger qui est beaucoup plus élevé au Canada que dans tous les autres pays du G7. Cette importante dette extérieure nette—des secteurs public et privé—a entraîné l'an dernier la sortie nette de plus de 22 milliards de dollars d'intérêts destinés aux prêteurs étrangers. C'est de l'argent dont les Canadiens ne peuvent se servir pour développer leur économie. Cela amplifie les dégâts économiques entraînés par les taux d'intérêt et les impôts plus élevés qui sont le résultat de déficits publics importants.

La réduction des déficits dans le secteur public signifie qu'une plus grande partie de l'épargne des Canadiens sera disponible pour financer les investissements privés. Cela signifie que nous pourrions investir dans notre avenir sans avoir à l'hypothéquer en faveur de prêteurs étran-

Initiatives ministérielles

gers. C'est en maîtrisant les dépenses, et non en haussant les impôts et taxes, que nous réduirons les déficits. Ce n'est pas le moment maintenant de les augmenter. Les Canadiens peuvent utiliser leur argent de manière plus productive que le gouvernement. Plus nous en laisserons dans les poches des gens, mieux ce sera pour notre économie. C'est la raison pour laquelle, dans le budget de février, j'ai réduit les dépenses de manière à abaisser la surtaxe sur le revenu des particuliers de 2 p. 100—1 p. 100 en juillet dernier et encore 1 p. 100 le 1^{er} janvier 1993.

• (1600)

Cette mesure accroîtra de 1,8 milliard de dollars le revenu disponible des Canadiens cette année et l'an prochain. La diminution de janvier se fera à la date prévue, tout comme l'abaissement du taux d'imposition des bénéfices du secteur de la fabrication et de la transformation, qui passera de 23 à 22 p. 100. Dans l'ensemble, les mesures annoncées dans le budget de février se traduiront par une stimulation opportune d'environ 2 milliards de dollars sous forme de réductions fiscales, afin de soutenir l'activité économique au cours de 12 prochains mois.

Nous avons également adopté des mesures visant à apporter un soutien supplémentaire aux familles à revenu modique ou moyen qui ont des enfants à charge. À cette fin, nous mettrons en oeuvre la nouvelle prestation fiscale intégrée pour enfants. Cette initiative assurera, à compter de janvier, une aide supplémentaire aux familles qui atteindra 2,1 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Cela signifie par exemple qu'un parent vivant seul avec deux enfants et tirant de son travail un revenu de moins de 20 000 \$ recevra une aide supplémentaire d'environ 600 \$.

J'annonce également aujourd'hui que les taux de cotisations d'assurance-chômage, tant pour les employeurs que pour les employés, seront maintenus en 1993 à leurs niveaux de 1992.

Nous gérerons les dépenses de manière à respecter les plafonds prescrits par la Loi sur le contrôle des dépenses. Cela nous permettra d'atténuer la détérioration du déficit, imputable à la baisse des recettes, et de financer les nouveaux investissements dans la croissance que j'ai annoncés aujourd'hui.

Nous devons réduire nos dépenses conformément à nos revenus. Lorsque le solde de notre carte de crédit devient trop élevé, nous devons réduire nos dépenses courantes. Pour le Canada, l'objectif de ces restrictions est de protéger à long terme les avantages que nous avons tous tirés—et que nous continuerons de tirer—de ce pays extraordinaire.

Nous ne réduisons pas les dépenses pour le simple plaisir de le faire ou parce que nous croyons que les

Canadiens n'ont pas fait de sacrifices bien réels. Nous savons qu'ils en ont faits. Nous savons aussi que ces réductions entraîneront d'autres sacrifices. Nous demandons à tout le monde d'en faire davantage afin que tout les Canadiens puissent bénéficier d'une reprise plus forte et d'une croissance soutenue.

Pour l'exercice en cours, les budgets de fonctionnement de tous les ministères sont réduits d'encore 2 p. 100. Cela a obligé un grand nombre de ministères à imposer un gel de l'embauche et des dépenses discrétionnaires.

Je demande également à mes collègues de réduire le plus possible, jusqu'à la fin de l'exercice en cours, les dépenses relevant de leurs programmes de subventions et de contributions. D'ici la fin du présent exercice et au cours des deux prochains exercices, un large programme de restriction des dépenses permettra de réaliser des économies de près de 8 milliards de dollars.

Les dépenses prévues pour un large éventail de programmes seront soit gelées, soit réduites par rapport aux niveaux prévus. Permettez-moi de préciser ces mesures.

Les traitements du gouverneur général, des lieutenants-gouverneurs, du premier ministre, des ministres, des députés, des sénateurs, des juges fédéraux, des fonctionnaires et des employés des sociétés d'État non commerciales seront gelés pour les deux prochaines années. Nous demanderons aux sociétés d'État commerciales de conformer leurs règlements salariaux aux politiques. De plus, les sociétés qui dépendent de crédits parlementaires seront financées comme si leurs traitements étaient gelés.

Les budgets de fonctionnement de l'administration fédérale seront réduits de 3 p. 100 en 1993-1994. Si l'on tient compte des économies permises par le gel des traitements, les dépenses de fonctionnement seront inférieures de 5 p. 100 aux niveaux prévus en 1993-1994 et en 1994-1995. Ces réductions s'ajoutent aux nombreuses compressions de dépenses de fonctionnement mises en oeuvre au cours des huit dernières années.

Les prestations moyennes d'assurance-chômage seront également gelées. À cette fin, le taux des prestations sera ramené, dans le cas des nouveaux bénéficiaires, de 60 à 57 p. 100 en avril 1993. Cette réduction aura pour effet de geler la prestation moyenne par bénéficiaire.

De même, les personnes qui laissaient volontairement leur emploi sans motif valable ou qui perdent leur travail à cause de leur mauvaise conduite n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage.

Les subventions versées à la plupart des organismes et groupes d'intérêts seront abaissées de 10 p. 100 au cours de chacun des deux prochains exercices.

Outre la sécurité de la vieillesse, les programmes échappant à ces mesures sont le supplément de revenu

Initiatives ministérielles

garanti, l'allocation au conjoint, les programmes pour personnes handicapées ainsi que les allocations et les pensions d'invalidité des anciens combattants. Le Canada ne réduira pas son aide aux victimes de famine dans le monde.

Aucune restriction nouvelle ne s'appliquera aux principaux transferts fédéraux aux provinces. Ces programmes sont déjà visés par le Plan de contrôle des dépenses, institué par le budget de 1990 et prolongé par celui de 1991.

Les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui ramèneront le déficit projeté à 34,4 milliards de dollars cette année et à 32,6 milliards l'an prochain. L'écart par rapport aux projections faites dans le budget de février 1992 d'un déficit de 27,5 milliards en 1992-1993 et de 22,5 milliards en 1993-1994 est attribuable à la perte de recettes découlant de l'économie plus faible que prévu.

Grâce aux mesures que j'ai annoncées dans cet exposé, les dépenses de programmes au cours des deux prochains exercices se situeront à peu près au même niveau que celui prévu dans le budget. Les économies générées par les réductions de dépenses, déduction faite des initiatives prises pour investir dans la croissance, progresseront sensiblement durant chacun des exercices jusqu'en 1994-1995.

Cela veut dire que les dépenses engagées depuis 1991-1992 maintiendront leur trajectoire en demeurant bien inférieures aux plafonds établis dans la Loi sur le contrôle des dépenses, malgré les tensions économiques.

Les réductions de dépenses annoncées dans cet exposé assurent une réduction appréciable de la composante structurelle du déficit. En conséquence, le déficit devrait diminuer rapidement à moyen terme, grâce au contrôle rigoureux appliqué aux dépenses, au renforcement de l'économie et à la baisse des taux d'intérêt. Le gouvernement vise toujours à annuler ses besoins financiers à moyen terme.

Nous devons cependant prendre conscience également du fait que le problème de déficit que connaît le Canada est dû à l'ensemble du secteur public, et non uniquement au gouvernement fédéral. Ce sont les provinces qui représentent, et de loin, la plus grande partie des dépenses de fonctionnement des administrations publiques au Canada. Il est essentiel que toutes les administrations publiques réexaminent leurs activités de manière à comprimer les dépenses, à réduire le déficit et à alléger le fardeau des contribuables.

Nous investirons dans le partenariat—avec les provinces et le secteur privé—pour la croissance. Les récents pourparlers constitutionnels ont détourné l'attention de toutes les choses que les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent faire ensemble afin de mieux coordonner

leurs politiques économiques, en vue de promouvoir la croissance et l'emploi.

Nous prendrons l'initiative, dans le cadre de la Constitution actuelle, afin de faire valoir la nécessité d'une meilleure coordination des politiques budgétaires. Nous sommes disposés à collaborer avec les provinces dans le but d'élaborer un cadre acceptable de rémunération dans le secteur public, d'éliminer le gaspillage causé par les chevauchements et les doublages, et d'harmoniser nos régimes fiscaux afin de réduire les coûts d'observation subis par les entreprises et les particuliers.

Le gouvernement fédéral a présenté en septembre 1991 des propositions précises en vue de mettre en place un système d'élaboration des budgets plus ouvert et mieux coordonné. Ces propositions ne nécessitent aucune modification de la Constitution; nous sommes disposés à y donner suite avec les provinces dès que possible.

Il est temps de prendre des mesures concrètes et exhaustives afin de réduire les barrières commerciales interprovinciales, en s'entendant sur un programme et un calendrier déterminés—en fait, il y a longtemps qu'on aurait dû agir dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a vivement incité les provinces à éliminer tous les obstacles au commerce intérieur d'ici 1995.

Les progrès réalisés dans ce sens par les ministres canadiens de l'Agriculture sont encourageants. D'autres progrès, dans tout un éventail de domaines, ne peuvent que renforcer la compétitivité du Canada sur son marché intérieur et à l'étranger.

L'importance que nous accordons au partenariat avec les autres administrations et le secteur privé reflète les réalités économiques auxquelles fait face le Canada. C'est également le reflet du rôle que joue le gouvernement fédéral dans l'économie nationale.

Le gouvernement fédéral représente moins de la moitié de l'ensemble des dépenses publiques au Canada. Ce fait ne devrait pas être oublié par ceux qui continuent de soutenir que le gouvernement fédéral peut à lui seul redresser l'économie du Canada. Même si ses finances étaient plus fortes, le gouvernement fédéral ne pourrait obtenir ce résultat à lui tout seul. C'est la raison pour laquelle nous devons tous collaborer de manière plus efficace afin de relancer notre économie.

• (1610)

Je dépose des documents comprenant des avis de motion de voies et moyens. Ces documents donnent plus de détails sur les mesures que je viens d'annoncer. J'ai déposé aujourd'hui un projet de loi sollicitant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice 1992-1993. Je demande que ces motions soient mises à l'ordre du jour.

Initiatives ministérielles

La question que nous devons nous poser est la suivante: Quelle est la meilleure façon de faire face aux changements économiques pour que le Canada puisse répondre aux besoins et satisfaire aux aspirations de ses citoyens au cours des prochaines années?

Je crois que la réponse est claire: nous devons nous préparer à exploiter les possibilités que la nouvelle économie mondiale va nous offrir. C'est là l'objectif que le gouvernement a poursuivi de manière cohérente par ses politiques des huit dernières années. Je suis intimement persuadé que le Canada est maintenant en bonne posture pour saisir ces possibilités.

Nous avons tous consenti un investissement considérable de manière que le Canada puisse survivre et prospérer dans la nouvelle économie mondiale du XXI^e siècle, pour qu'il soit un pays capable de produire la richesse qui nous permettra de soutenir les programmes sociaux et les filets de sécurité tellement importants pour notre sentiment d'identité et d'appartenance à la collectivité.

Il y en a qui voudraient suivre une politique fondée sur le monde tel qu'ils le rêvent et non comme il existe. Je les mets au défi de montrer comment un Canada replié sur lui-même pourrait aider les Canadiens à obtenir des emplois et des possibilités dans la nouvelle économie mondiale.

Il y en a qui croient encore que l'on peut se sortir de n'importe quel problème, n'importe quand et n'importe où, en accroissant les dépenses et l'endettement publics. Je les mets au défi de montrer comment une politique d'augmentation délibérée de la dette publique, qui nous a tellement affaiblis, pourrait maintenant nous rendre plus forts.

J'ai annoncé aujourd'hui des mesures qui aideront le Canada à se préparer à de nouvelles réussites économiques, des mesures qui appuieront la reprise économique et renforceront les conditions de croissance soutenue et de création d'emplois. Par ces mesures, nous renforçons nos investissements dans la croissance et la vitalité des petites entreprises canadiennes, dans la recherche et le développement, dans la formation et l'adaptation des travailleurs canadiens, dans l'amélioration des infrastructures ainsi que dans un cadre budgétaire et monétaire sain. Ces mesures nous aideront à tenir compte de l'interdépendance qui se dessine maintenant à l'échelle mondiale entre les pays, mais nous devons également prendre conscience de notre propre interdépendance au sein du Canada—dans le milieu des affaires, le monde du travail et le secteur public—, dans l'effort permanent qu'il nous faut déployer pour moderniser notre économie.

Je demande à tous les Canadiens de coopérer afin que, tous ensemble, nous puissions nous assurer, et assurer à nos enfants, un avenir économique prospère et dynamique. Telle est, telle demeure et telle doit être notre priorité en tant que Canadiens et en tant que représentants élus par les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je suis à la Chambre depuis des années, mais je n'ai jamais vu un ministre des Finances qui comprend si mal en quoi consiste son travail.

Alors que la situation exige que le ministre s'attaque au chômage, à la stagnation de l'économie et à la récession, il s'en prend aux chômeurs.

[Français]

Au lieu de s'attaquer à la récession, au lieu de s'attaquer au chômage, ce ministre s'attaque aux chômeurs, il s'attaque aux sans-emploi, ceux qui souffrent à cause de ces politiques.

[Traduction]

Le ministre s'en prend aux chômeurs alors qu'il réduit leurs prestations d'assurance-chômage d'un montant de 2,4 milliards de dollars. Le ministre ne va pas chercher à obtenir plus de recettes en faisant disparaître les échappatoires fiscales que le vérificateur général a relevées. Il préfère aller littéralement puiser dans les poches des Canadiens au chômage pour réaliser ses projections budgétaires qui ont été si souvent erronées dans le passé.

Je ne vois ni courage ni conviction dans tout cela, mais plutôt un ignoble coup porté à ceux qui sont le moins en mesure de se défendre. Les libéraux et encore moins les Canadiens ne le toléreront pas.

Quel sera le résultat net de l'exposé du ministre? Eh bien, au cours des deux prochaines années, le ministre des Finances va retirer environ 7 milliards de dollars de l'économie canadienne, mais qu'y mettra-t-il à la place? Il nous annonce un programme d'amélioration des infrastructures dont le coût sur deux ans s'élèvera à 500 millions de dollars. Il dit que cela va créer entre 4 000 et 5 000 emplois par an. En une journée la semaine dernière, on nous a annoncé des pertes d'emplois trois fois supérieures au nombre d'emplois que ce programme d'infrastructure devrait, selon le ministre, permettre de créer. On nous a annoncé la semaine dernière 10 000 emplois perdus au Canadien national, des centaines d'autres chez Pratt et Whitney, des milliers chez Dofasco. En un jour, on nous a annoncé la suppression d'un nombre d'emplois trois fois supérieur à ceux que le ministre a l'intention de créer en plusieurs années grâce à ce programme d'infrastructures.

Des voix: Bravo!